

Point de vue d'une militante de la Confédération paysanne sur la crise de l'ESB

Michelle Rivet

La Chaume au Chat, 18170 Marçais
chaume@worldonline.fr

Je suis paysanne depuis 25 ans (j'en ai 50 bientôt !). Je le suis devenue un peu par choix, un peu par hasard, en quittant la ville et suis installée officiellement depuis 1986, en association avec mon compagnon après avoir suivi des études agricoles par correspondance. Sur nos 80 ha en agriculture biologique, nous élevons des moutons et, depuis un an, des cochons en plein air. Je suis syndiquée à la Confédération paysanne du Cher depuis sa fondation et en suis, depuis mars 2002, sa porte-parole.

Je me suis inscrite sur la liste ESB en novembre 2000. Juste après les déclarations de Luc Guyau, alors président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), proposant le retrait de la chaîne alimentaire des bovins nés avant 1996. La crise de la vache folle m'avait jusqu'alors inspiré un mélange d'effarement et d'amertume. En tant qu'éleveur, découvrir qu'on peut transmettre une maladie incurable et mortelle à des humains en soignant ses animaux restera un choc sans précédent. Mais cette proposition, faite au nom de la « profession », m'a mise dans une colère noire : j'étais témoin du désarroi des producteurs dans ma région d'élevage allaitant et, au nom de la sacrosainte unité du monde agricole, on les laissait seuls face aux conséquences de la crise.

En refusant cette proposition, comme en demandant l'interdiction des farines animales, le dépistage systématique et l'abattage sélectif, la Confédération paysanne a vu ses prises de position validées par l'évolution de la crise. Cela n'est pas un hasard : elle a été la seule des organisations agricoles à raisonner du point de vue des éleveurs et c'était, dans ce cas-là, un angle de vue pertinent car l'ESB n'est pas une maladie *de* l'élevage mais *apportée* à l'élevage. Cette déclaration d'octobre 2000 reste, pour moi, exemplaire de la gestion de la crise à l'œuvre depuis la justification des farines animales par le même Luc Guyau au nom de la modernité en 1996.

« Il ne faudrait quand même pas que, dans ce pays, on exclue les agriculteurs de la modernité »

La « modernité » offerte aux agriculteurs, depuis l'après-guerre, c'est un développement de type industriel, avec les résultats extraordinaires que l'on sait en terme de productivité et qui a, au premier chef, permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en Europe.

Ce développement est guidé par une vision « techniciste » du progrès et l'objectif d'une maîtrise totale et sans état d'âme par l'homme de son environnement. Arrivant aujourd'hui à être de même inspiration que celui qui a marqué les régimes d'Europe de l'Est, il conduit à une évolution semblable de notre agriculture : agrandissement démesuré des fermes, remplacement des familles paysannes par les ouvriers agricoles et par les machines.

La FNSEA est le syndicat qui a accompagné ce développement et l'a rendu efficace. Rassemblant tous les agriculteurs, elle s'est investie dans tous les domaines touchant à l'agriculture. C'est ainsi que des responsables syndicaux sont partie prenante d'outils créés par les agriculteurs : coopératives, assurance, banque, centres de gestion, prestataires de service divers. Le syndicat est co-gestionnaire de la politique agricole et les divers ministres de l'Agriculture se gardent de l'affronter (ils en ont d'ailleurs longtemps été issus). Partant du principe que la prospérité économique des uns et des autres est liée, la FNSEA défend un « monde agricole » mêlant producteurs et industriels et constituant un lobby économique et politique puissant.

Sortie de l'autarcie qui la caractérisait autrefois, l'exploitation agricole bénéficie de la mécanisation, des intrants issus de l'industrie et des découvertes de la recherche agronomique. Elle a acquis la capacité de s'affranchir des contraintes naturelles comme l'attestent les élevages et cultures « hors sol ». La traçabilité des productions en devient plus complexe et échappe de plus en plus au contrôle de l'agriculteur.

La situation et les choix des agriculteurs restent extrêmement divers : beaucoup de systèmes coexistent, plus ou moins intensifs, plus ou moins autonomes. Mais la modernité dont se réclame Luc Guyau, en 1996, c'est bien la pleine utilisation des processus industriels.

L'éloignement entre ce que connaît le commun des mortels de l'agriculture et son fonctionnement moderne est devenu énorme du fait de la vitesse de la mutation. L'affirmation de Luc Guyau est propre à abasourdir car tout le monde croit bien connaître ce brave animal qu'est la vache, communément étudié à l'école... Chacun y a appris l'efficacité du fonctionnement de la panse des ruminants et sa capacité à élaborer des protéines à partir de matériaux grossiers. L'idée de transformer une vache en monogastrique en la nourrissant directement de protéines et, plus encore, de lui ôter son statut d'herbivore va paraître aux consommateurs qui l'apprennent une transgression insupportable...

Les conséquences néfastes de l'évolution de l'agriculture ont été contestées par des agriculteurs dès les années 1970 et les premières crises dues aux surproductions. En effet, les ravages se font sentir : toujours moins de paysans et une pression sur les prix que régulent des crises incessantes. Ces voix dissonantes refusent ce qui est qualifié de « productivisme » : un système à produire toujours plus sans vision des conséquences à moyen et long terme.

Créée sur la double constatation que ce développement agricole mène droit dans le mur et que le syndicalisme unitaire ne s'occupe en réalité que d'une minorité de paysans, la Confédération paysanne choisit de ne pas défendre l'ensemble du « monde agricole » et place le paysan au centre de ses préoccupations, revendiquant pour lui l'appropriation de l'acte de production et un droit d'inventaire dans les marques du progrès qui lui sont proposées.

Ses militants sont préoccupés des bouleversements excessifs des équilibres naturels et réclament du recul et des espaces de réflexion (c'est aussi le cas de groupes de développement contestataires du développement officiel). Nullement passésistes, certains d'entre eux ont été, par exemple, à la base des recherches et expérimentations sur des systèmes très productifs de prairies à base de ray-grass et trèfle blanc. Ils sont porteurs d'une autre vision de la modernité.

Des logiques différentes à l'œuvre pendant la crise :

Sur les farines animales

L'utilisation des farines animales est la conséquence d'une politique européenne volontairement déficitaire en protéines végétales. Dépendants de la production de soja américaine et de ses aléas, tant sur le plan des volumes que de celui des prix, les fabricants d'aliments européens ont trouvé dans les farines de viandes et d'os (FVO) une source protéique constante et peu chère.

En 1989, le grand public britannique découvre que les farines animales sont le vecteur de l'ESB et, à cette époque, elles circulaient entre tous les pays puisque les FVO britanniques étaient particulièrement compétitives (et pour cause). Elles furent mises sous embargo en 1989.

La maladie apparaît dans le cheptel français en 1991 mais la première crise de la vache folle survient en 1996, lorsque le ministre britannique de l'Agriculture annonce le passage probable de l'ESB à l'espèce humaine. C'est lors de cette première crise que L. Guyau justifie l'utilisation des farines animales devant les députés au nom du progrès et refuse leur interdiction en déclarant devant la commission d'enquête parlementaire : « il ne faudrait quand même pas que, dans ce pays, on exclue les agriculteurs de la modernité. »

En se positionnant contre cette interdiction, il fait siens les problèmes des industriels de l'agro-alimentaire et de l'équarrissage. Pourtant, seuls les fabricants incorporent des farines animales dans les aliments du bétail. Or, s'il est juste du point de vue des scientifiques d'affirmer que le retrait des matériaux à risques spécifiés (MRS) est la principale mesure de sécurisation de ces farines, il reste

aléatoire alors d'affirmer que ce retrait va conduire *ipso facto* à la sécurisation de l'ensemble de la filière alimentaire. D'ailleurs, les agriculteurs, d'expérience, ne peuvent que douter de la faculté des usines de fabrication des aliments et des équarisseurs à répondre immédiatement à cette sécurisation : la séparation des fabrications, des cellules, la réorganisation des transports sont impossibles du jour au lendemain.

Cette prise de position sur l'utilisation des FVO, venue du monde agricole, sera porteuse de l'ambiguïté que va garder la défense de l'ensemble de la filière bovine par la FNSEA pendant la crise, et par là-même sa gestion par les ministres successifs, co-gestion oblige. La communauté d'intérêt issue des pratiques de lobbying du secteur agricole et l'imbrication de maints responsables syndicaux dans des coopératives, devenues des entreprises très éloignées de l'esprit mutualiste de départ, expliquent cette défense tous azimuts dans laquelle les paysans seront à la fois inclus et oubliés.

L'évidence de la responsabilité des éleveurs à travers la distribution de la nourriture à leurs animaux les place en première ligne. Leur place de clients (notion ô combien moderne !) ne sera jamais prise en compte alors qu'ils sont les utilisateurs de produits qui ne correspondent pas à leurs légitimes attentes en terme de fiabilité. La prise de position du syndicat majoritaire contribue à faire du couple paysan-fabricant une seule entité où les agriculteurs s'engagent pour les industriels. Pire, elle induit une image faussée dans le public qui pourra imaginer des éleveurs distribuant directement des seaux de farines animales à leurs vaches.

La Confédération paysanne est réticente au départ à se préoccuper de l'ESB : elle l'analyse dans un premier temps, et à tort, comme une maladie du productivisme parce qu'elle touche en premier lieu de gros élevages laitiers dans des régions d'élevages intensifs. Elle prend la mesure du problème avec l'extension de la maladie et les découvertes successives sur son mode de transmission.

Elle n'a pas, contrairement à la FNSEA, de lien organique avec les forces économiques et va d'emblée demander des comptes aux fabricants d'aliments. Elle porte plainte contre X en 1996 après avoir dérobé au service des douanes de Toulouse un rapport faisant état d'importations de FVO sous embargo en provenance de Grande-Bretagne entre 1993 et 1996. Cette plainte n'a toujours pas eu de suite. La Confédération ne restera pas seule : des éleveurs et des FDSEA¹ vont aussi déposer des plaintes contre leurs fournisseurs. Mais le manque de transparence de la filière a entraîné des difficultés considérables dans les diverses instructions judiciaires².

S'il ne fait aucun doute que l'ESB est passée par les aliments du bétail, la puissante agro-industrie a tout mis en œuvre pour ne pas répondre devant les tribunaux³. La réalité des contaminations s'en trouve oubliée : tout se passe comme si la fabrication industrielle des aliments n'était pas intervenue dans la propagation de l'ESB. Ce vide laisse sans réponse les questions des familles des victimes, des éleveurs et de l'ensemble de la société sur une large part de ce processus de propagation.

La Confédération paysanne demande également l'interdiction totale des farines animales dès 1996 (elles le sont pour les ruminants depuis 1989). La mesure de retrait des MRS lui semble difficile à appliquer sans bavure dans les unités de fabrication des aliments. Et, bien que la consommation de farines animales par les porcs et les volailles ne pose pas de problème, il reste la possibilité de contaminations croisées, déjà pointée avant l'adoption de cette mesure. Elle refuse d'assumer ces risques au nom des producteurs.

¹ FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.

² Cf. les articles de Michel de Pracontal et Jean-Jacques Chiquelin (« Et si c'était l'agriculture qui était devenue folle... Ce qu'on peut encore manger sans risque », *Le Nouvel Observateur*, n°1880, 16 novembre 2000) ou de Benoît Hopquin (« La justice sur la piste de trafics de farines animales dans l'alimentation bovine » ; « Les investigations sont freinées par de nombreux obstacles », *Le Monde*, 16 janvier 2001).

³ Un fournisseur de mon département a envoyé un courrier à tous les éleveurs pour faire connaître le non-lieu qui a suivi une analyse de la DDCCRF ayant détecté une proportion de FVO supérieure à 0,3% dans un de ses lots d'aliments (il y a eu un défaut de procédure dans la prise d'échantillons). Le seul procès certain est celui contre José Bové accusé de diffamation par les industriels du SNIA.

Sur l'abattage dans les troupeaux touchés par un cas d'ESB

La FNSEA soutiendra, par ailleurs, l'abattage total jusqu'en 2002, c'est-à-dire jusqu'à la veille de son arrêt, alors que la Confédération paysanne prend position pour l'abattage sélectif et le testage des animaux abattus de plus de 24 mois fin juillet 2000.

La Confédération s'appuie sur les connaissances scientifiques du moment : il n'y a pas de prions dans la viande et l'ESB n'est pas une maladie contagieuse. Elle argumente sur l'intelligence du consommateur, l'amélioration de la traçabilité et sur l'importance de dédramatiser la situation. Il n'y a, en effet, pas de sécurité supplémentaire pour le consommateur avec l'abattage total. C'est même un rideau de fumée qui masque que ce sont les animaux qui ont pu consommer le même aliment que l'animal atteint qui ont subi l'exposition.

L'abattage total est coûteux financièrement pour la société et psychologiquement pour les éleveurs et il y a un risque de fraude dû à la mauvaise acceptation de la mesure.

L'idée que le point de vue de l'éleveur est primordial reste associée à l'application du principe de précaution et la prise de position de la Confédération s'appuie sur l'expérience d'éleveurs touchés. Jean-Benoît Rault puis Paul Vieille ont demandé le testage de leurs animaux abattus et il n'y avait pas d'autre cas d'ESB dans leur troupeau. L'expérience de la Suisse, où l'abattage sélectif est en place, conforte ces expériences : les rares cas supplémentaires dans les troupeaux se rencontrent dans la cohorte de naissance⁴ qu'il est prévu d'éliminer dans le cadre d'un abattage sélectif.

Dans les mois qui suivent, le Collectif Vérité ESB va être créé, sans distinction syndicale, par des éleveurs ayant vécu l'abattage total. En plus du soutien aux éleveurs touchés, le Collectif Vérité ESB va se battre de manière déterminante pour l'abattage sélectif et interpeller les responsables politiques et le Conseil d'État à plusieurs reprises⁵.

La crise d'octobre 2000 sera une malheureuse démonstration de l'effet pervers de l'abattage total : « la vache de Villers-Bocage », atteinte par l'ESB et repérée à son entrée à l'abattoir, fait partie d'un troupeau dont plusieurs animaux sont partis dans la chaîne alimentaire. Or ce troupeau, dans le cadre de la politique d'abattage total, doit être entièrement éliminé.

Les partisans de l'abattage total estiment que le public refuserait d'envisager que les congénères d'une vache atteinte ne soient pas écartées de la consommation⁶. Mais cet argument est le facteur originel de la crise : la panique est engendrée par le rappel des lots de viande issus des animaux ayant échappé à l'abattage total et qui ne présentent pas de risque réel. Le repérage de la vache atteinte montre pourtant le bon fonctionnement du système de surveillance lui-même. D'autres aspects rassurants contribueront d'ailleurs à alimenter la crise : les lots de viande retrouvés et rappelés attestent d'une traçabilité que les consommateurs des États-Unis pourraient jalouser aujourd'hui.

On voit rapidement que la multiplication des messages pour rassurer le public tend, au contraire, à amplifier la crise. En fait, la perte de confiance ne provient pas du risque lui-même mais de la mise en défaut du système de protection et de l'impression des consommateurs que ces messages servent à camoufler la réalité.

En effet, quelle logique y a-t-il entre le rappel de lots de viande des rayons de vente et les affirmations répétées des experts dans le même temps sur l'absence de prions dans la viande ?

⁴ Ensemble des animaux du troupeau nés un an avant et un an après le cas.

⁵ « Monsieur le Premier Ministre, nous ne comprenons pas :

Pourquoi sous-estimez-vous à ce point les consommateurs en les considérant incapables de comprendre que le risque sanitaire par rapport à l'ESB est sans rapport avec le maintien de l'abattage des troupeaux touchés ?

Pourquoi une société gestionnaire peut détruire des animaux sains ?

Pourquoi persistez-vous à ne pas avoir répondu à notre rapport et à maintenir un abattage des troupeaux de bovins aussi radical qu'incompréhensible ? » (extrait d'une lettre ouverte du Collectif Vérité ESB au Premier ministre en 2001).

⁶ Aujourd'hui encore, je reste étonnée que, y compris plusieurs mois après, une telle erreur d'interprétation ait été faite.

Pendant la crise d'octobre 2000

La demande par la FNSEA du retrait de la consommation des animaux nés avant 1996 arrive dans ce contexte. Il n'y a pas d'animaux atteints nés après cette date où les pouvoirs publics considèrent que les mesures sanitaires de retrait des MRS ont sécurisé les farines animales. Qualifiée de « geste fort vers les consommateurs » et présentée comme proposée par l'ensemble du monde de l'élevage, cette proposition a toutes les apparences d'une bonne idée puisqu'elle se base à la fois sur la situation du moment (aucun animal atteint né après 1996), les connaissances scientifiques (le prion pathogène est présent dans les FVO par l'intermédiaire de MRS) et sur un moyen classique pour désengorger le marché : la destruction des excédents.

Mais l'annonce aggrave la panique chez les consommateurs et provoque un énorme choc chez les éleveurs pour des raisons équivalentes : elle semble signifier que l'ensemble du troupeau français est atteint et que les animaux sont un produit de consommation comme un autre. Dans mon département, le journal agricole, visiblement conscient de l'effet désastreux produit, essaie d'atténuer la violence de la déclaration en parlant de retrait des « vaches de réforme »⁷. José Bové dénonce une proposition qui serait « une sécurité illusoire » et qui aurait « de graves conséquences pour les éleveurs des zones de montagne et herbagères traditionnelles, voire (provoquerait) leur ruine »⁸.

Malgré le front uni qui lui est opposé et contrairement à l'habitude des ministres de l'Agriculture d'avaliser les propositions de la FNSEA, Jean Glavany, le ministre d'alors, a la clairvoyance de refuser la proposition⁹ ce qui, à soi tout seul, aurait dû lui valoir la reconnaissance des éleveurs.

Car, si ce n'avait pas été le cas, il est vraisemblable que l'annonce du premier cas d'animal « super-NAIF »¹⁰, apparu quelques mois plus tard, aurait provoqué une nouvelle crise.

Les prolongements de la crise

Pour l'élevage bovin

Dans ma petite région à élevage allaitant majoritaire, les éleveurs ont été profondément affectés et la déclaration de Luc Guyau a résonné comme un coup de massue supplémentaire. Les éleveurs « allaitants », et c'était tangible sur la liste ESB pour ceux (celles plutôt) qui intervenaient au jour le jour, exprimant leur colère et leur désarroi, n'ont pas compris ce qui leur arrivait. Comment pouvaient-ils mieux répondre aux besoins exprimés par les consommateurs que par leurs pratiques basées pour la plupart sur l'utilisation de l'herbe ? Or ce sont eux qui ont été les plus touchés par la crise puisque leur seule source de revenu est la vente de viande bovine. Paradoxalement, et même si tous les éleveurs de bovins ont évidemment souffert, cette crise a énormément fragilisé l'élevage à l'herbe.

Dans leur grande majorité, les éleveurs ont fait le gros dos et retiré le beurre des épinards. Ils ont, en effet, une capacité hors du commun à résister aux vaches maigres ! La crise a détruit les fermes les plus endettées ou les plus fragiles. Un couple d'éleveurs du village voisin a finalement décidé d'arrêter quand le juge chargé du plan de redressement de leur ferme leur a demandé s'ils ne seraient pas plus tranquilles avec un travail salarié. Ils ne l'auraient sans doute pas fait à un autre moment. Les plus dynamiques se sont tournés vers la vente directe : dans un rayon de 5 km autour de chez moi, pas moins de 5 éleveurs pour 600 ou 700 habitants, et tous ont une clientèle. Mais la majorité a accusé le choc tant bien que mal...

La sortie de crise fut lente et douloureuse, surtout dans ce coin du Cher où l'arrivée de la fièvre aphteuse au printemps 2001 fut une épreuve supplémentaire : des abattages préventifs y ont eu lieu et furent l'occasion de manifestations houleuses. Ainsi cette réunion publique où les politiques locaux de

⁷ Vaches en fin de carrière.

⁸ Déclaration du 9 novembre 2000.

⁹ « On crée ainsi l'amalgame, on jette la suspicion sur tout le cheptel bovin et on alimente la psychose » (J. Glavany cité par la presse le 9 novembre 2000). Mais Jean Glavany n'a pas toujours eu cette lucidité (voir en particulier son attitude à propos de l'abattage total).

¹⁰ Animal né après 1996, les cas NAIF (nés après l'interdiction des farines animales) étant nés entre 1989 et 1996.

l'opposition d'alors, en campagne électorale auprès des paysans, n'hésitèrent pas à se dédouaner de leurs responsabilités sur les équipes sanitaires chargées d'appliquer leurs décisions.

S'il ne fait pas de doute que cette crise a changé le rapport aux problèmes sanitaires de tous les protagonistes de l'élevage, leur gestion par les pouvoirs publics reste marquée par la protection prioritaire des échanges commerciaux, même si aujourd'hui la protection des consommateurs semble acquise. C'est le cas pour la fièvre aphteuse, sans danger pour les consommateurs, et pour laquelle la gestion par abattage a été décidée pour préserver les capacités à exporter des animaux hors Europe.

Pour d'autres élevages

La crise de l'ESB a aussi eu des conséquences indirectes en élevage ovin et caprin : face au risque que la tremblante masque la présence d'ESB¹¹, le programme sanitaire national concernant cette vieille maladie ovine a été revu bien qu'elle ne soit pas transmissible à l'homme.

Pour les caprins, on retrouve la politique d'abattage total des troupeaux lors de la découverte d'un cas, alors qu'on ignore pratiquement tout de la tremblante caprine. Pour les moutons, dont une partie possède une résistance génétique connue à la maladie, il y a abattage des animaux sensibles¹² après des tests génétiques sur le troupeau atteint.

Parallèlement, des programmes d'élimination des moutons sensibles (porteurs du gène VRQ) ont été mis en place pour contrôler la maladie et parce que, chez ces animaux, la diffusion du prion est généralisée en cas de tremblante. Mais, sur le terrain, le glissement est rapide de l'élimination des animaux sensibles à celle des non résistants, d'un contrôle ménageant la diversité génétique à une éradication dont on ne connaît pas les conséquences. Pour certaines races ovines, cela peut être synonyme de disparition. À l'inverse, dans d'autres races bien pourvues en animaux ARR/ARR, les plus résistants, les éleveurs-sélectionneurs profitent d'une demande accrue de reproducteurs et spéculent sur les prix.

La Confédération paysanne, là encore, dénonce les conséquences des choix opérés et refuse la gestion sanitaire par éradication, d'autant qu'on sait aujourd'hui que les EST ne peuvent pas être gérées comme les maladies contagieuses. D'ailleurs, en regard du risque, non avéré, que la tremblante puisse masquer des cas d'ESB, il y a la possibilité que des moutons résistants puissent développer la tremblante¹³.

Il est difficile de faire admettre la complexité de cette gestion sur le terrain face au choix simple de l'éradication. Ainsi, dans mon département, un programme destiné à tous les moutonniers et prévoyant la mise en place de scénarios différenciés et prudents, tenant compte de la sensibilité de chaque troupeau, a été élaboré en pure perte : le conseil général a préféré financer le testage des brebis de sélection qui va permettre l'élimination dans ces troupeaux des animaux n'ayant pas la résistance maximale, pour le seul profit immédiat de leurs 14 éleveurs (sur les 500 du département).

En revendiquant des alternatives à l'éradication ou à l'abattage systématique, la Confédération paysanne choisit de prendre position en fonction de l'intérêt de la majorité des paysans. Cette partialité, qui ne s'affranchit jamais cependant de la prise en compte des inquiétudes des consommateurs, n'a pas empêché que ses prises de position se trouvent justifiées pendant la crise de l'ESB. Cela ne doit pas faire oublier que les responsabilités de la dissémination ne sont toujours pas clairement établies. Dès lors, quelle garantie avons-nous de ne pas connaître à nouveau un problème du même ordre ? ■

Janvier 2003

¹¹ La tremblante est, comme l'ESB, une EST (encéphalopathie spongiforme transmissible).

¹² Les animaux sensibles possèdent un gène VRQ, les plus sensibles étant typés VRQ/VRQ, les plus résistants sont de type ARR/ARR ; il y a deux autres gènes déterminant des résistances intermédiaires et les combinaisons qui découlent des 4 possibilités.

¹³ Deux cas de tremblante chez des brebis ARR/ARR ont d'ailleurs été décrits récemment.